

REÇU LE

12 SEP. 2022

**Le Président du Conseil Départemental
de l'Ardèche
Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes
en charge de la ruralité**

Privas, le 06 septembre 2022

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

A l'heure de cette rentrée scolaire 2022, j'ai souhaité avec Christian Féroussier, vice-président en charge des sports, de la culture et de la vie associative et Ingrid Richioud, vice-présidente en charge de l'éducation et de la jeunesse, pérenniser le dispositif « Bonus collégiens » qui avait permis en 2021 à plus de 3 000 familles d'être épaulées financièrement pour toute inscription ou adhésion d'un collégien ardéchois à une association sportive ou culturelle ardéchoise.

Cette aide, d'un montant de 60 euros par collégien, majorée à 80 euros pour les élèves en situation de handicap, est versée pour couvrir les frais d'adhésion, d'inscription, d'acquisition de licences à des associations ou des structures publiques ardéchoises proposant des activités sportives ou culturelles régulières.

Ce dispositif est bénéfique pour les familles de collégiens, que ce soit pour leur pouvoir d'achat ou encore pour la santé et le bien-être de leurs enfants.

Il constitue également un soutien pour les associations, piliers de l'attractivité en Ardèche. Encourager les adhésions à leurs activités, c'est leur permettre de prendre un nouvel élan après la crise sanitaire.

Dans le cadre de cette nouvelle édition du « Bonus collégiens », le Département de l'Ardèche vous invite, en tant qu'élus de proximité, à promouvoir ce dispositif au sein de vos communes et d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

Sachez également que les éléments concernant les demandes « Bonus collégiens » sont disponibles sur le site ardeche.fr/collégiens.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président,

Olivier AMRANE